Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de Claude MAIRE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Franois** : M. Claude PREIONI **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, C. CAULET, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, M. EL YASSA (jusqu'au 0.1), L. FAGAUT, M. OMOURI (à partir du 0.2), D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, K. ROCHDI, R. STHAL (à partir du 0.2), G. VAN HELLE, C. PREIONI, S. RUTKOWSKI, P. CONTOZ, P. BELUCHE, A. OLSZAK, JM. BOUSSET, F. LAIDIE (jusqu'au 1.2.2), P. ROUTHIER, Y. DELARUE, JP. MICHAUD

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, C. WERTHE, C. LIME, A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, S. PESEUX (à partir du 0.2), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, P. CURIE, C. THIEBAUT (à partir du 0.2), B. FALCINELLA, D. PARIS, J. CANAL, JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, D. GAUTHEROT, G. BAULIEU, E. BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Y. MAURICE, M. DONEY, L. CROIZIER

Délibération n°2019/004613
Rapport n°6.7 - Convention avec l'Université de Franche-Comté relative au soutien financier du Grand Besançon au projet Interreg France Suisse AMBITION, porté par FEMTO-ST et l'EPFL

Convention avec l'Université de Franche-Comté relative au soutien financier du Grand Besançon au projet Interreg France Suisse AMBITION, porté par FEMTO-ST et l'EPFL

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président
Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Coopérations »	Montant de l'opération (2019-2021) : 15 000 €
Sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023	

Résumé :
L'Université de Franche-Comté, à travers l'Institut FEMTO-ST, a déposé en janvier 2019 un nouveau projet Interreg France Suisse avec l'EPFL dans le cadre du Collégium SMYLE, qui constitue depuis 2013 le cadre de la coopération entre ces deux établissements de renom.
Ce projet, AMBITION, vise à mieux impliquer les entreprises dans l'écosystème de formation, à favoriser les relations entre étudiants, chercheurs et industriels, et à soutenir le démarrage de projets de recherche communs (laboratoires-entreprises et de laboratoire à laboratoire). In fine, l'objectif est de booster l'innovation technologique des grands domaines d'intérêt franco-suisse (énergies renouvelables, micromanufacturing, temps-fréquence).
Au regard de l'intérêt des résultats attendus pour le territoire grand-bisontin, il est proposé d'apporter un soutien financier au projet durant trois ans.

I. AMBITION, un projet en faveur de l'innovation transfrontalière

L'objectif du projet AMBITION est de réduire les difficultés rencontrées dans les phases de réseautage et d'amorçage de projets d'innovation public-privé dans l'Arc jurassien. Le projet permettra de faire émerger et d'identifier de nouveaux projets d'innovation de dimension transfrontalière et d'accompagner leur amorçage jusqu'à des preuves de faisabilité initiale. Puisque la réussite de projets d'innovation est également liée à la qualité de la formation des personnels, AMBITION comporte également une série d'actions portant sur la formation.
Le rapprochement entre les équipes de recherche, enseignants, étudiants et école postdoctorale d'une part, et les entreprises (industries, start-ups, PME) d'autre part, permettra de renforcer l'écosystème transfrontalier d'innovation, de transfert industriel et de formation dans les domaines des microtechniques et des technologies de précision (horlogerie, temps-fréquence, micromécanique, micromanufacturing, systèmes intelligents, optique).
À moyen terme, l'objectif visé est de développer un leadership européen sur ces thématiques d'excellence du territoire.

Les partenaires du projet sont FEMTO-ST et l'ENSMM du côté français et l'EPFL, le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) et la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM), du côté suisse. Les co-financeurs pressentis sont les cantons de Vaud et de Neuchâtel, le CNRS, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Besançon. Le budget prévisionnel global s'élève à 937 364,16 €, réparti comme suit :

	France	Suisse
Chef de file FR : UFC (FEMTO-ST)	59 500 €	
Chef de file CH : EPFL		123 540,69 €
ENSMM	25 000 €	
FSRM		2 664,24 €
CSEM		32 764,27 €
Total autofinancement	**84 500 €**	**158 969,20 €**
FEDER	252 000 €	
Interreg fédéral suisse		175 651,94 €
Total fonds FEDER et Suisse	**252 000 €**	**175 651,94 €**
Canton de Vaud		90 121,51 €
Canton de Neuchâtel		90 121,51 €
Région BFC	50 000 €	
CNRS	21 000 €	
CAGB	15 000 €	
Total co-financement	**86 000 €**	**180 243,02 €**
TOTAL DES FINANCEMENTS	**422 500 €**	**514 864,16 €**

Il convient de noter que la répartition des charges entre partenaires suisses et français est relativement équilibrée, ce qui témoigne de l'intérêt porté par la Suisse au projet.

II. Un intérêt manifeste pour l'écosystème R&I du Grand Besançon

AMBITION vise à apporter des **bénéfices concrets aux acteurs locaux** :

- Les **industriels** bénéficieront d'une meilleure mise en relation avec les laboratoires et avec de futurs professionnels (étudiants et post-doctorants) pour leurs services de R&D, et d'avancées concrètes de l'innovation.
- Les **étudiants** bénéficieront d'une meilleure connaissance du monde industriel et de ses enjeux par le biais de visites d'entreprises et d'ateliers.
- Enfin, les **chercheurs-enseignants** profiteront de la mise en synergie des compétences au niveau académique et seront challengés par les questionnements des industriels.

Pour y parvenir, trois axes sont identifiés dans le projet :

1. **Les formations**. Elles seront conçues de deux façons : formations données aux étudiants par les industriels, et formations données aux industriels par les chercheurs et ingénieurs des laboratoires partenaires. Au total, huit formations sont prévues, toutes en France.
2. **Le réseautage**. Il constitue le cœur du projet et est envisagé de la manière suivante :
    - **Découverte R&D d'une industrie** : rencontres d'entreprises sur le site des laboratoires, visites sur site des services R&D d'entreprises, participation de membres des laboratoires ou d'entreprises à des événements d'innovation organisés dans le pays partenaire. Exemple : participation d'une entreprise suisse au Hacking health de Besançon). Au total, quatre rencontres entreprises (dont deux en France), cinq visites d'entreprises et quatre participations aux événements de l'innovation sont prévues.
    - **Soirées innovation technologique transfrontalière**. Les thèmes seront choisis selon les domaines d'intérêt des acteurs locaux. Les soirées (huit au total) sont destinées aux entreprises.
    - **Séminaires thématiques**. Ils permettront aux participants de présenter leur recherche, domaine applicatif, produit industriel de rupture. Ils réuniront les chercheurs, partenaires académiques et industriels des secteurs concernés, soit de manière ciblée, soit dans le cadre de manifestations plus large telles que **Micronora**, les **Journées Granvelle**...Au total, trois séminaires sont prévus durant le projet.
    - **Ateliers annuels thématiques**. Ces ateliers, au nombre de trois et d'une durée de deux jours, proposeront des présentations académiques et industrielles de la zone géographique concernée mais également au-delà (notamment de Freiburg et de Karlsruhe).
3. **L'amorçage de projets**. Cette action vise l'émergence de nouvelles collaborations ou le renforcement de collaborations à fort potentiel (franco-suisse, laboratoire-industrie). Les projets retenus (six au total, soit deux par an) se verront attribuer du temps de travail d'un ingénieur de recherche. Le travail effectué au sein d'une équipe projet d'un laboratoire permettra d'atteindre une preuve de concept pouvant bénéficier par la suite d'aides classiques à la recherche (Horizon 2020, Agence nationale de recherche, etc.). De plus, trois études de faisabilité permettront d'évaluer des projets scientifiques et technologiques relativement en amont de leur développement.

L'impact sur l'écosystème grand-bisontin réside donc autant dans le rayonnement international d'événements organisés sur son territoire (Hacking health, Journées Granvelle, Micronora) que dans la montée en puissance de ses acteurs économiques et R&I. Il sera particulièrement pertinent si certaines des activités peuvent concerner des domaines de spécialisation intelligente du Grand Besançon : les microtechniques, les technologies au profit de la pratique sportive outdoor (vêtements intelligents par exemple), l'écologie industrielle et territoriale.

III. Les modalités de participation de la CAGB au projet, formalisées dans une convention

Les modalités de participation, y compris financière, au projet sont formalisées dans une convention (annexée à ce rapport).
En tant que co-financeur du projet, le Grand Besançon siègera au **comité de pilotage** qui se réunira au minimum cinq fois. Dans ce cadre, il participe à la définition de la stratégie de mise en œuvre et au suivi général du projet. Le Grand Besançon aura donc un regard direct sur la définition des activités prévues dans les différents axes, notamment en ce qui concerne le réseautage et l'amorçage.

Il peut ainsi faciliter les liens avec les différents **événements de l'innovation organisés sur le territoire** : Journée Granvelle, Micronora, Hacking health. Concrètement, il sera demandé une implication particulière de FEMTO-ST dans l'organisation d'une édition des Journées Granvelle et une participation à chaque Hacking health pendant la durée du projet.
Il peut également inciter à la sélection de **projets de recherche en lien avec les domaines de spécialisation intelligente du territoire** (Outdoor, microtechniques, écologie industrielle et territoriale) dans le cadre de l'axe « amorçage ». Sur les six projets qui seront soutenus pendant le projet, au moins un de ceux-ci portera sur l'une de ces thématiques.

Le logo du Grand Besançon figurera systématiquement sur tous les supports print et web réalisés dans le cadre du projet.

La participation financière fera l'objet d'un appel à subvention annuelle à hauteur de 5 000 € en 2019, 2020 et 2021.

L'ensemble de ces conditions sont inscrites dans la convention relative au soutien financier de la CAGB au projet Interreg France Suisse AMBITION.

Mmes F. GALLIOU, S. PESEUX (2) et MM. N. BODIN, JL. FOUSSERET (2), A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023 :

- **se prononce favorablement sur la dépense de 15 000 €, à réaliser en trois fois entre 2019 et 2021, qui sera affectée sur la ligne « Coopérations »,**
- **se prononce favorablement sur la convention avec l'Université de Franche-Comté portant sur les modalités relatives à la contribution financière de la CAGB au projet AMBITION,**
- **autorise Monsieur le 1er Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 MARS 2019

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 8

Convention relative au soutien financier de la CAGB au projet Interreg France Suisse AMBITION, porté par FEMTO-ST et l'EPFL

Entre :

L'Université de Franche-Comté, sise 1 rue Claude Goudimel, 25030 Besançon, représenté par son Président,Jacques Bahi,

ci-après désigné par la mention «l'Université de Franche-Comté» ou « FEMTO-ST »,

D'une part, et

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), sise 4, rue Gabriel Plançon, 25043 Besançon cedex, représentée par son 1er Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire le 28 février 2019,

ci-après désignée par la mention « Grand Besançon » ou « CAGB »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

Préambule

L'Université de Franche-Comté, à travers l'Institut FEMTO-ST a déposé en janvier 2019 un nouveau projet Interreg France Suisse avec l'EPFL dans le cadre du Collégium SMYLE, qui constitue depuis 2013 le cadre de la coopération entre ces deux établissements académiques de renom international.
Ce projet, intitulé AMBITION, vise à favoriser les relations entre étudiants, chercheurs et industriels, à mieux impliquer les entreprises dans l'écosystème de formation et à soutenir le démarrage de projets de recherche communs (laboratoires-entreprises et de laboratoire à laboratoire). In fine, l'objectif est de booster l'innovation technologique des grands domaines d'intérêt franco-suisse (énergies renouvelables, micromanufacturing, temps-fréquence).

AMBITION vise à apporter des bénéfices concrets aux acteurs locaux :

- Les industriels bénéficieront d'une meilleure mise en relation avec les laboratoires et avec de futurs professionnels (étudiants et post-doctorants) pour leurs services de R&D, et d'avancées concrètes de l'innovation dans leur domaine d'activité.
- Les étudiants bénéficieront d'une meilleure connaissance du monde industriel et de ses enjeux par le biais de visites d'entreprises et d'ateliers.
- Enfin, les chercheurs-enseignants profiteront de la mise en synergie des compétences au niveau académique (EPFL/FEMTO-ST/CSEM) et seront challengés par les questionnements des industriels.

Le Grand Besançon, désireux de soutenir le renforcement des alliances franco-suisses dans le domaine de l'ESRI en lien avec les domaines de spécialisation intelligente de son territoire, a déjà apporté par le passé une subvention unique à hauteur de 4 000 € à un projet de recherche mis en œuvre dans le cadre du Collégium SMYLE, intitulé « RESPONSE : réseau de capteurs pour la santé des pompiers et leur sécurité ».

Il souhaite aujourd'hui renouveler et renforcer son soutien aux activités mise en œuvre dans le cadre du Collegium SMYLE, au profit de son écosystème économique dans le domaine de la R&I, par un cofinancement du projet AMBITION sous forme d'une subvention pluriannuelle. Les modalités de ce soutien sont précisées dans la présente convention.

Article 1 – Objet de la convention

Cet accord vise à formaliser les modalités régissant la contribution financière de la CAGB à la réalisation du projet Interreg France Suisse AMBITION, dont les chefs de file sont l'institut FEMTO-ST et l'EPFL. Le périmètre du projet est l'Arc jurassien. Le budget prévisionnel global s'élève à 937 364,16 €.

Article 2 – Les activités prévues dans le projet AMBITION

Les activités prévues sont regroupées en trois axes (work packages) :

4. Les formations.

- Groupe de travail : associera les partenaires du projet aux industriels et aux acteurs du territoire afin de faire évoluer l'offre de formation pour ce qui concerne les domaines de l'ingénierie. Des groupes de travail seront mis en place afin de mener une réflexion et un travail de fond en vue d'améliorer la place des entreprises dans l'écosystème de formation.

- Formations : 1/données aux étudiants par les industriels, 2/ aux industriels par les chercheurs et ingénieurs des laboratoires partenaires. Au total, neuf formations (trois par an) sont prévues, toutes en France.

5. Le réseautage.

Cet axe de travail organise la mise en contact et la dynamisation du projet. Il est envisagé de la manière suivante :

- Découverte R&D d'une industrie : rencontres d'entreprises sur le site des laboratoires, visites sur site des services R&D d'entreprises, participation de membres des laboratoires ou d'entreprises à des événements d'innovation organisés dans le pays partenaire. Exemple : participation d'une entreprise suisse au Hacking health de Besançon). Au total, quatre rencontres entreprises (dont deux en France), cinq visites d'entreprises et quatre participations aux événements de l'innovation sont prévues.
- Soirées innovation technologique transfrontalière. Les thèmes seront choisis selon les domaines d'intérêt des acteurs locaux. Les soirées (huit au total) sont destinées aux entreprises.
- Séminaires thématiques. Ils permettront aux participants de présenter leur recherche, domaine applicatif, produit industriel de rupture. Ils réuniront les chercheurs, partenaires académiques et industriels des secteurs concernés, soit de manière ciblée, soit dans le cadre de manifestations plus large telles que Micronora, les Journées Granvelle...Au total, trois séminaires (un par an) sont prévus durant le projet.
- Ateliers annuels thématiques. Ces ateliers, au nombre de trois et d'une durée de deux jours chacun, proposeront des présentations académiques et industrielles de la zone géographique concernée mais également au-delà (notamment de Freiburg et de Karlsruhe).

6. L'amorçage de projets.

Cet axe vise l'émergence de nouvelles collaborations ou le renforcement de collaborations à fort potentiel (franco-suisse, laboratoire-industrie). Elle comprend deux facettes :

- Projet starter : Les projets retenus (six au total, soit deux par an) se verront attribuer du temps de travail d'un ingénieur de recherche. Le travail effectué au sein d'une équipe projet d'un laboratoire permettra d'atteindre une preuve de concept pouvant bénéficier par la suite d'aides classiques à la recherche (Horizon 2020, Agence nationale de recherche, etc.).
- Etude de faisabilité : cette activité permettra d'apporter de l'expertise concernant la faisabilité de projets scientifiques et technologiques relativement amont dans leur niveau de développement (ou Technology Readiness Level) peu élevé. Trois études de faisabilité seront réalisées au total.

Article 3 – Engagements du Grand Besançon

Le Grand Besançon participera aux cinq réunions prévues du comité de pilotage du projet AMBITION entre 2019 et 2021 et prendra donc part aux orientations stratégiques et au suivi du projet. Il facilitera la mise en relation de FEMTO-ST avec les interlocuteurs au sein des différents services de la collectivité et, le cas échéant, avec ses partenaires territoriaux concernés par les activités du projet.

Il mettra à disposition deux référents :

- Le chef de projet coopérations transfrontalières, au sein de la Direction stratégie et territoire, pour le suivi général du projet,
- Le chargé de mission ESRI, au sein de la Direction développement économique, emploi et enseignement supérieur, pour les relations avec les acteurs économiques du territoire.

Il participera à la promotion d'événements organisés dans le cadre du projet et le cas échéant aux résultats concrets pour son territoire par les moyens habituellement utilisés pour l'information du grand public (réseaux sociaux, magazine Grand Besançon +) et, lorsque l'activité s'y prête, en utilisant les outils de communication spécialisés (publications dans le cadre des manifestations professionnelles, diffusion de l'annonce d'un événement aux acteurs économiques concernés).

Le Grand Besançon s'engage à verser une participation financière annuelle de 5 000 € en 2019, 2020 et 2021 à l'Université de Franche-Comté après réception de l'appel à subvention annuelle et sous condition de l'approbation du projet AMBITION par le comité de programmation Interreg France Suisse et d'une mise en œuvre conforme aux engagements de l'Université de Franche-Comté comme décrits ci-après.

Article 4 – Engagements de l'Université de Franche-Comté

Etant donné que l'impact attendu du projet AMBITION sur l'écosystème grand-bisontin réside dans le rayonnement international d'événements organisés sur son territoire (Hacking health, Journées Granvelle, Micronora), d'une part, et dans la montée en puissance de ses acteurs économiques et R&I, d'autre part, l'Université de Franche-Comté s'efforce à :

- S'impliquer plus particulièrement dans l'organisation d'une édition des Journées Granvelle organisées par le Grand Besançon (printemps 2020, 2021 ou 2022), notamment en mobilisant des acteurs industriels et académiques actifs dans le projet AMBITION ;
- Faciliter la participation d'un acteur industriel ou académique (étudiant et ou chercheur) impliqué dans le projet AMBITION à chaque édition du Hacking health à Besançon (automne 2019, 2020 et 2021) ;
- Favoriser, dans l'axe « amorçage », la sélection d'un projet de recherche en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente du Grand Besançon (Outdoor, microtechniques et/ou de écologie industrielle et territoriale). Ce projet fera dans la mesure du possible l'objet d'une coopération laboratoire-entreprise franco-suisse.

L'Université de Franche-Comté s'efforcera de manière générale à associer les entreprises implantées sur le territoire du Grand Besançon aux différentes activités déployées dans le cadre du projet AMBITION.

Le logo du Grand Besançon figurera systématiquement sur tous les supports print et web réalisés dans le cadre du projet, dans l'espace réservé aux partenaires co-financeurs.

Article 5 – Contrôle de l'utilisation de la subvention

L'Université de Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention versée par la CAGB aux fins prévues dans la présente convention et à fournir annuellement à la CAGB les documents attestant de cette utilisation. Elle s'engage également à reverser à la CAGB toute somme versée par elle et non utilisée à cette fin.

La CAGB pourra exiger tout document et effectuer tout contrôle relatif à l'emploi de la subvention.

Article 6 – Facturation

La facturation interviendra au second semestre de chaque année calendaire du projet, en 2019, 2020 et 2021, sous réserve que les engagements décrits ci-dessous soient respectés.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Les projets scientifiques et industriels soutenus seront construits par les porteurs selon les règles en vigueur au regard de la propriété industrielle. Cette dernière, de même que les données ou brevets issus des recherches seront la propriété des acteurs concernés.

Article 8 – Durée

Cette convention-cadre entre en vigueur à sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2021. Elle peut être résiliée unilatéralement par l'une ou l'autre des parties, après en avoir averti l'autre partie par lettre recommandée et motivée. La durée de préavis est de trois mois.

Article 9 – Litiges

En cas de litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention-cadre, les parties rechercheront une solution amiable.

Signé à Besançon en deux exemplaires, le

Le Président de l'Université de Franche-Comté,	Le 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
Jacques BAHI	Gabriel BAULIEU